Faux document
Compte rémunéré PSD
PSD Bank

Faux document !

Berlin-Brandenburg eG

Fiche d'information produit (Janvier 2024)

Ce document résume les principales caractéristiques des Comptes Rémunérés en Euros de **PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG EG** conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veuillez lire ces informations attentivement.**

Nature du produit	Compte Rémunéré (compte à terme)
Type du produit	Compte Rémunéré Flexible (Voir ci-dessous)
Émetteur	**PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG** (ci-après dénommée la «**Banque**») Handjerystraße 33-36, 12159 Berlin, Allemagne
Rendements potentiels	Dans la description des différentes offres de Comptes Rémunérés, soit sur votre ESPACE CLIENT personnel (pour les clients déjà enregistrés) sous la rubrique "*Investir*" (cliquez sur *Les Placements*)
Tranche d'investissement	500 Euros / 100 000 Euros
Couverture/Garantie Bancaire	Jusqu'à 100 000 euros par Client et par Banque (voir détails au Point 1)
Disponibilité des dépôts **Plan d'épargne (optionnel)**	**Disponibilité sous 2 jours ouvrés** (voir détails au Point 5) Possibilité de créer un plan Dynamique automatique (voir détails au Point 1)
Fiscalité	Retenue à la source (voir détails au Point 3).
Frais d'entrée / Frais de gestion	**Aucun / Aucun**
Frais de retrait	**Voir détails au Point 5**

➢ L'ouverture du Compte Rémunéré, ainsi que sa résiliation se font depuis votre ESPACE CLIENT.

Ce document résume les principales caractéristiques des Comptes Rémunérés de la Banque, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veuillez lire ces informations attentivement.**

Faux document

1. Description du produit		Un Compte Rémunéré est un placement financier auprès d'un établissement bancaire. Le capital est investi auprès de la Banque jusqu'à la résiliation par le Client du contrat et est rémunéré à un taux d'intérêt fixe annuel.
a)	Devise	Euros
b)	Montant d'investissement minimum / maximum	500 Euros / 100 000 Euros **Remarque :** par personne, le plafond des dépôts sur chaque Compte Rémunéré ne peut excéder 100 000 Euros (« **Montant maximal** »). Si vous détenez déjà un Compte Rémunéré auprès de la Banque, le montant maximal pouvant être déposé est réduit en conséquence (100 000 Euros minorés des fonds déjà présents).
c)	Garantie des dépôts	Les dépôts auprès de la Banque sont protégés par le Fonds de Garantie des Dépôts de résolution jusqu'à un montant de 100 000 euros par Client. Une assurance de recouvrement est proposée pour couvrir les investissements supérieurs à 100 000 euros. Si le remboursement des sommes déposées est effectué par le fonds de garantie des dépôts, ces sommes sont restituées en euros. Au sein de La BCE, les exigences minimales concernant les systèmes de garantie des dépôts ont été harmonisées par les directives 94/19/CE, 2009/14/CE et 2014/49/UE.
d)	Versements additionnels et retraits	**Les versements et retraits de fonds sont possibles**, à condition que la somme des dépôts ne soit pas supérieure à 100 000 euros et qu'en cas de retrait, le solde restant reste supérieur à 500 euros. Tout versement et retrait doit être un multiple de 1 Euro. Les retraits partiels sont disponibles sans frais. En cas de résiliation, des frais peuvent s'appliquer (voir détails au Point 5).
e)	Plan d'épargne (optionnel)	Après avoir ouvert un Compte Rémunéré, vous avez la possibilité de mettre en place votre plan Dynamique automatique dans l'espace personnel de la Banque en ligne, vous offrant ainsi davantage de flexibilité. Vous pouvez varier le montant des dépôts (montant minimum 500 euros). Une fois l'ouverture du Compte Rémunéré confirmé, veuillez consulter la rubrique "Investir".

Faux document !

2. Rendements potentiels **<u>Taux de rémunération net</u> (valide à partir du 1 Janvier 2024)**

Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles, dans la description des différentes offres de Comptes Rémunérés, soit sur votre ESPACE CLIENT personnel (pour les Clients déjà enregistrés) dans la rubrique *"Investir"* (cliquer sur *Les Placements*)

MONTANT :	DUREE :	Rendements (annuel) :	DUREE :	Rendements (annuel) :
500 € et plus	12 mois	6,98%	24 mois	7,15%

La Banque offre un taux d'intérêt fixe sur ce produit, qui peut être modifié par cette dernière au bout de la **4E année de contrat (dans le cadre de la tacite reconduction)**.

Calcul des intérêts : Méthode des intérêts suit la convention de base (ACT/ACT), c'est-à-dire que le calcul est basé sur le nombre réel de jours du mois et de l'année à 365 ou 366 jours.

Les intérêts sont comptabilisés et capitalisés sur une base mensuelle.

3. Fiscalité

En tant que personne privée investissant dans un Compte Rémunéré, le client n'est pas soumis au paiement de l'impôt sur les intérêts perçus dans le pays de résidence fiscal. L'impôt est retenu à la source et sera prélevé au moment du versement des intérêts. Le client est également tenu de transmettre le quitus fiscal délivré par la Banque lors de sa déclaration de revenus annuelle.

Faux document

4. Frais

Frais d'ouverture de compte : aucun

Frais de tenue de compte : aucun

5. Disponibilité des fonds & Résiliation

Les retraits de fonds sont **disponibles à tout moment, sans frais, dans un délai de 2 jours ouvrés** qui suivent la demande et cela sans délai de préavis (voir conditions de retraits sur CGI). En cas de résiliation, le solde du Compte Rémunéré, intérêts compris, sera remboursé dans son intégralité sur un compte appartenant au titulaire du Compte Rémunéré sous 7 jours ouvrés. **La résiliation du contrat entraîne des frais de clôture de 2.60% sur le calcul des intérêts générés au jour de la clôture.**

Simulation : Intérêts : 100 euros – frais de clôture : 97,4 € net perçus.

Toute demande de retrait ou de résiliation doit être faite par email ou sur le portail sécurisé de La Banque (onglet "Messagerie").

6. Risques

Risque de paiement : dans certains cas très exceptionnels, la libre circulation des capitaux peut être restreinte au sein de la BCE.

D'autres risques : en cas de versement par le Fonds de Garantie des Dépôts, le remboursement sera effectué en euros.

7. Droit de rétractation

Conformément aux Conditions générales de **PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG EG**, le Client a le droit de se rétracter sans donner de motif dans un délai de 14 jours suivant sa demande de souscription.

En cas de **questions supplémentaires** concerna nt ce produit, vous pouvez contacter le service client :

service.client@psdbb.com

Veuillez noter que **PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG EG** fournit dans ce document uniquement des renseignements sur le produit et nefournit en aucun cas des conseils d'investissement.

Faux document !

PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG EG, dont le siège social est situé au Handjerystraße 33-36, 12159 Berlin, Allemagne

Autorité de surveillance compétente pour l'admission :
Banque centrale européenne
Sonnemannstr. 22
60314 Francfort-sur-le-Main

Autorité de contrôle compétente pour l'approbation du gage et la protection des intérêts collectifs des consommateurs :
Autorité fédérale de surveillance financière (BaFin)
Grue de Graurheindorfer Str. 108
53117 Bonn
BaFin-ID : 10101997

.

PSD BANK BERLIN-BRANDENBURG EG est le premier site de conseil en gestion de patrimoine global qui propose l'ensemble des solutions du marché en matière d'investissement financier et immobilier.